



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Radio France

Question écrite n° 48083

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir réservé à FIP Metz sur la bande FM dans le cadre du « Plan Bleu » de Radio France. Cette radio, appréciée par ses auditeurs pour sa qualité et sa diversité musicale et son rôle essentiel de promotion et de développement de la vie culturelle régionale risque prochainement de disparaître de la bande FM au profit d'une radio locale « nouvelle génération ». S'il paraît tout à fait justifié de dégager de nouvelles fréquences, compte tenu de l'état de pénurie de fréquences dans la région de Metz, rien ne justifie de récupérer les fréquences de FIP. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier et si elle entend rassurer les nombreux auditeurs de cette radio.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la diffusion des programmes de FIP du réseau Radio France, notamment celui de Metz. Radio France a en effet présenté un plan de développement de ses stations locales et de son offre de programmes dit « Plan Bleu » visant à réorganiser les différentes antennes du groupe en matière de diffusion locale. L'objectif premier est de renforcer la composition de l'offre locale qui avait très peu évolué depuis plus de dix ans et nécessitait une adaptation aux changements sociologiques et démographiques que connaît chacune des régions de notre pays. Selon les responsables de Radio France, si FIP est une réussite incontestable, les résultats de son audience sont très variables selon les bassins de population, et en conséquence le service apporté aujourd'hui par FIP peut être localement amélioré en faisant évoluer la nature de l'offre locale de programmes de Radio France et en recherchant la meilleure adéquation aux auditeurs de chaque zone desservie par les antennes locales. Le plan prévoit le développement des stations locales autour d'un réseau commun ; la montée en puissance du « Mouv' », qui est plus particulièrement destiné à la jeunesse ; et la modification du mode de diffusion du réseau FIP, qui comprend neuf stations, dont deux antennes (Nice et Metz) seraient transformées en stations locales de Radio France, trois autres (Lille, Lyon, Marseille) en antennes du « Mouv' », les FIP de Paris, Bordeaux, Strasbourg et Nantes étant maintenues. Ce projet a fait l'objet d'un accord au sein de l'entreprise exprimé dans la cadre de son comité central d'entreprise et a été approuvé par le conseil d'administration de Radio France le 24 mai dernier. Le Gouvernement a exprimé dans ce cadre son souci de voir préservées les missions de service public assumées par l'ensemble du dispositif conçu par Radio France. Or, les intentions de l'entreprise Radio France semblent claires de ce point de vue ; en particulier, localement, le rôle joué par FIP sera repris par les autres réseaux, notamment, par les stations locales. C'est le cas tant pour l'information culturelle locale, que pour l'offre musicale. Cette dernière devra faire l'objet d'une politique cohérente, de l'offre locale jusqu'au réseau national. Par ailleurs, chaque hypothèse de transformation d'une station FIP a fait l'objet d'un examen particulièrement attentif, notamment lorsque cette station joue un rôle notable sur le plan local. Ainsi, à Nantes, un projet d'échange de fréquences a été mis à l'étude par le président-directeur général de Radio France, afin de maintenir la station FIP et de développer les projets nouveaux de Radio France dans cette région. Une demande a été faite dans ce sens par le président de Radio France au

Conseil supérieur de l'audiovisuel, instance de régulation qui, dans le cadre de la réorganisation de la région Ouest, doit procéder à l'attribution des fréquences. Pour la zone de Metz, il a pu être vérifié auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel que les contraintes techniques de disponibilité de fréquences ne permettaient malheureusement pas de faire coexister FIP et une station locale. S'agissant de la programmation musicale de FIP au plan national, il faut préciser que la diffusion des programmes musicaux de FIP restera également assurée par les nouveaux supports que sont le câble et le satellite.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48083

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3753

Réponse publiée le : 25 septembre 2000, page 5515